

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contacts :

- Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion (ph.blouin@mouviaux.fr)
- Gladys MARTIN, Directrice du Pôle Finances-Commande Publique (g.martin@mouviaux.fr)



MOUVAUX
UNE VILLE À VIVRE

Sommaire

Introduction.....	3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL	4
A/ Le contexte économique	4
B/ Les principales tendances sur les finances locales (données sept. 2025) :	4
C/ La Loi de Finances pour 2026	5
II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS	7
A/ Une vision rétrospective 2019 – 2025.....	7
B/ En 2025 (en évolution /compte administratif 2024)	8
C/ Les prévisions 2026 (/ budget 2025)	13
D/ Les engagements pluriannuels.....	21
E/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye.....	24
1) La structure des effectifs.....	24
2) Éléments relatifs à la paye.....	25
3) Éléments de rémunération	26
4) Les heures supplémentaires rémunérées	27
5) Les avantages en nature.....	27
F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de désendettement préservée	28
1) Photographie de la dette	28
2) L'encours de la dette	29
3) La capacité de désendettement	29
III. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2022 A 2032	30

Sources :

- Note de conjoncture les Finances Locales, tendances 2025, la Banque Postale, sept. 2025
- Presse spécialisée

Introduction

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée avant l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présentation de ce rapport donne lieu à débat en Conseil municipal, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui reste la première étape du cycle budgétaire.

La tenue de ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour les collectivités adoptant la nomenclature M57.

Dans ce cadre, si les documents présentés comportent des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante de notre commune lors du vote du Budget Primitif 2026 ou des décisions ultérieures.

À ce titre, il convient de noter la difficulté d'appréhender, surtout en ces périodes de crises multiples, les évolutions possibles des ressources et des charges envisageables dans le cadre d'une prospective à 2032.

En outre, les orientations propres à notre commune ne peuvent pas être déterminées sans tenir compte, non seulement du contexte économique et législatif national, mais également du contexte de notre Ville.

Concernant la procédure budgétaire déterminée depuis 2003, elle sera poursuivie :

- 1- Détermination du résultat provisoire de l'année écoulée en janvier 2026
- 2- Vote du Budget Primitif 2026 intégrant le résultat définitif de l'année 2025

Les données relatives au compte administratif 2025 présentées sont prévisionnelles, et peuvent encore faire l'objet d'ajustements.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL

A/ Le contexte économique

Après une inflation moyenne annuelle à 4,9% en 2023, l'inflation a connu une décrue progressive. Elle est passée à 2% en 2024, et s'établit 0,9% en 2025.

Par ailleurs, les taux court terme (base Euribor 3 mois), négatifs entre 2015 et 2022, ont atteint un plateau à près de 4% au premier semestre 2024, avant d'amorcer une diminution. L'Euribor 3 mois s'établit à 2% en ce début d'année 2026.

B/ Les principales tendances sur les finances locales (données sept. 2025) :

En 2025, les communes dans leur ensemble devraient voir leur autofinancement diminuer (-0,4%), mais dans une moindre mesure qu'en 2024 (-3,1%).

Les **dépenses de fonctionnement** n'augmenteraient que de +2,5% en 2025, contre +4,2% en 2024, compte tenu de la décélération des prix impactant les charges à caractère général.

Les **dépenses de personnel** (47 milliards d'euros) seraient en hausse de +3,6%, contre +4,3% l'année précédente.

Les **charges à caractère général** (22,5 milliards d'euros) connaîtraient une augmentation bien plus mesurée en 2025 (+1,5% après +4,1% en 2024 et +8,4% en 2023) avec la stabilisation des dépenses énergétiques et le ralentissement de l'inflation.

Les **intérêts de la dette**, après avoir connu de fortes augmentations en 2023 (+17,8%) et 2024 (+9,9%) devraient diminuer de 2,8% et atteindre 1,6 milliard d'euros.

En 2025, les **recettes globales de fonctionnement** semblent connaître un moindre dynamisme (+2,1%, contre +3,1% en 2024), compte tenu d'une revalorisation des bases fiscales 2025 de +1,7% (contre +3,8% l'année précédente).

Les **dotations et compensations fiscales** (17,1 milliards d'euros en 2025, +1,4 %) maintiennent leur légère hausse. La DGF a été abondée par l'État de 290 millions d'euros pour financer la hausse des dotations de péréquation. Les compensations fiscales augmenteraient quant à elles surtout sous l'effet de la compensation de la réduction des bases des établissements industriels.

Les **produits des services** (8,1 milliards d'euros en 2025), augmentent de +4,7%, contre +5,9% l'année précédente.

Il en ressort une **épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) en léger repli de -0,4%.

L'**épargne nette** (épargne brute diminuée des remboursements de dette) s'élèverait à 7,8 milliards d'euros.

Les **dépenses d'investissement** enregistreraient une hausse de 4,2 %, deux fois moins forte qu'en 2024, soutenue par les ressources externes et le recours à l'endettement. Par rapport à l'an dernier, le flux net de dette pourrait doubler, pour atteindre un niveau proche de 2 milliards d'euros.

C/ La Loi de Finances pour 2026

En l'absence d'adoption d'une Loi de Finances pour 2026, la Municipalité a fondé ses hypothèses de construction du budget 2026 dans la continuité des éléments adoptés en Loi de Finances pour 2025.

La Loi de Finances pour 2025 revalorisait de 150 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, après une revalorisation de 320 millions d'euros en 2024. Cette hausse de la DGF est affectée aux dotations de péréquation des communes (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Mouvoux ne bénéficie d'aucune des dotations abondées, et a de nouveau subi une baisse de 18 325 € en 2025. La perte cumulée depuis 2014 atteint près de 9 500 000 €.

	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Total	Variation N-1
2014	1 485 480 €	308 404 €	278 074 €	2 071 958 €	
2015	1 246 558 €	301 888 €	278 074 €	1 826 520 €	-11,85%
2016	949 106 €	275 505 €	278 074 €	1 502 685 €	-17,73%
2017	793 501 €	265 658 €	250 267 €	1 309 426 €	-12,86%
2018	786 073 €	266 426 €	208 556 €	1 261 055 €	-3,69%
2019	801 605 €	290 358 €	139 037 €	1 231 000 €	-2,38%
2020	775 627 €	281 470 €	- €	1 057 097 €	-14,13%
2021	772 410 €	281 173 €	- €	1 053 583 €	-0,33%
2022	769 221 €	280 608 €	- €	1 049 829 €	-0,36%
2023	758 244 €	259 000 €	- €	1 017 244 €	-3,10%
2024	775 121 €	246 199 €	- €	1 021 320 €	0,40%
2025	781 416 €	221 579 €	- €	1 002 995 €	-1,79%
Taux de croissance annuel moyen					-6,38%

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation progressive des **taux de cotisations employeurs à la CNRACL** de 2025 à 2028, avec une hausse de 3 points par an pendant 4 ans.

Le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales fixe donc les taux de cotisation comme suit :

- 2024 : 31,65%
- 2025 : 34,65 %
- 2026 : 37,65%
- 2027 : 40,65%
- 2028 : 43,65 %

Cela représente une augmentation de la masse salariale de 120 000 € par an, soit 480 000 € à terme.

II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

A/ Une vision rétrospective 2019 – 2025

	Période 2019 - 2025 (projection)			
	2019	2025	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 775 et 78)	14 305 737 €	17 241 437 €	3,16%	489 283 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 675 et 68)	12 422 176 €	14 709 510 €	2,86%	381 222 €
<i>Dont charges financières (intérêts payés de la dette)</i>	231 064 €	75 947 €	-16,93%	- 25 853 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	3 763 028 €	5 378 057 €	n.s.	n.s.
Dépenses d'équipement	2 095 487 €	3 004 506 €	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette	1 253 878 €	890 952 €	-5,54%	- 60 488 €
Encours de dette au 31/12 (hors emprunt relais souscrit en 2018 et remboursé en 2021)	8 477 307 €	3 055 000 €	-15,64%	- 903 718 €

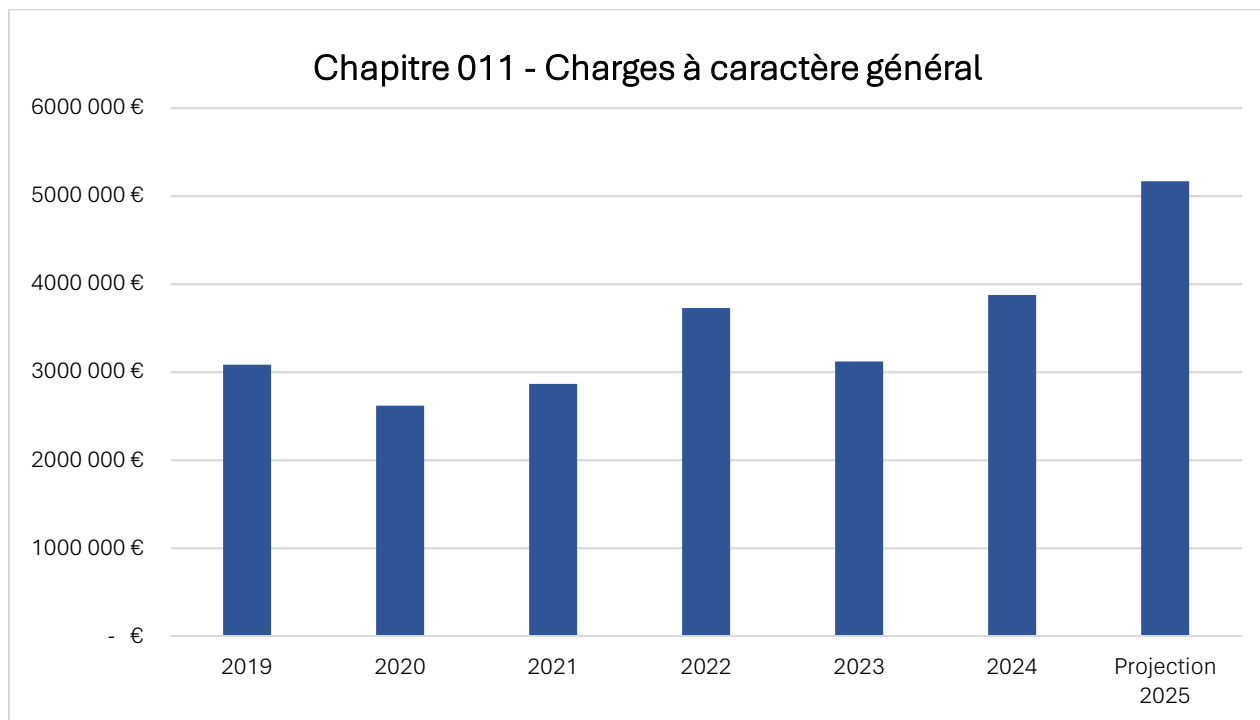
B/ En 2025 (en évolution /compte administratif 2024)

		CA 2024	Projection CA 2025	CROISSANCE % CA 2025 / CA 2024
(1)	Recettes de gestion	16 992 323 €	17 261 255 €	1,58%
	Recettes de gestion réelles	16 991 488 €	17 241 255 €	1,47%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	2 222 351 €	2 129 289 €	-4,19%
	Dont 73 + 731-Impôts et taxes	12 129 722 €	12 279 384 €	1,23%
	Dont 74-Dotations et participations	2 410 078 €	2 680 374 €	11,22%
	<i>Recettes de gestion d'ordre</i>	2 422 €	20 000 €	n.s.
(2)	Dépenses de gestion	14 754 845 €	15 431 080 €	4,58%
	Dépenses de gestion réelles	14 136 323 €	14 631 080 €	3,50%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	3 875 534 €	5 168 439 €	33,36%
	Dont 012-Charges de personnel	9 028 879 €	8 280 750 €	-8,29%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 183 555 €	1 181 891 €	-0,14%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	48 355 €	- €	-100,00%
	<i>Dépenses de gestion d'ordre</i>	598 557 €	800 000 €	n.s.
(3) = (1)-(2)	Excédent brut de fonctionnement	2 237 479 €	1 830 175 €	-18,20%
(4)	66-Charges financières (intérêts de la dette)	111 004 €	75 947 €	-31,58%
(5) = (3)-(4)	Capacité d'autofinancement	2 126 475 €	1 754 229 €	-17,51%
(6)	77-Produits exceptionnels	3 155 €	307 €	n.s.
(7)	67-Charges exceptionnelles	50 127 €	2 484 €	n.s.
(8)	78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)	20 405 €	- €	n.s.

(9)	68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)	- €	14 948 €	n.s.
(10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9)	Financement propre des investissements	2 099 907 €	1 737 104 €	-17,28%
(11)	002-Excédent antérieur reporté	2 720 368 €	3 640 953 €	33,84%
(12) = (10)+(11)	021-Virement à la section d'investissement	4 820 276 €	5 378 057 €	11,57%
(13)	Recettes d'investissement (reports compris)	3 512 038 €	3 440 913 €	-2,03%
(14) = (12)+(13)	Autofinancement global	8 332 313 €	8 818 970 €	5,84%
(15)	Emprunts nouveaux	- €	- €	n.s.
(16)	Dépenses d'investissements (reports compris)	4 691 360 €	6 257 344 €	33,38%
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	890 952 €	890 952 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 156 498 €	1 920 626 €	66,07%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	2 195 509 €	3 004 506 €	36,85%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	351 620 €	327 315 €	-6,91%
(17) = (14)+(15)- (16)	Résultat de clôture	3 640 953 €	2 561 626 €	-29,64%

Le Taux d'Epargne Brute au CA 2025 serait de 14,6%.

L'épargne brute 2025, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels), est estimée à 2 531 927 €.



Les charges à caractère général affichent une hausse de 33% en 2025 pour atteindre 5 168 439 € (+1 293 000 € par rapport à 2024).

L'externalisation des prestations jeunesse (périscolaire, extrascolaire et pause méridienne) en année pleine explique la majeure partie de cette hausse (1 200 000 €).

L'année 2025 enregistre une dépense exceptionnelle, le géoréférencement du réseau d'éclairage public, pour 72 000 €.

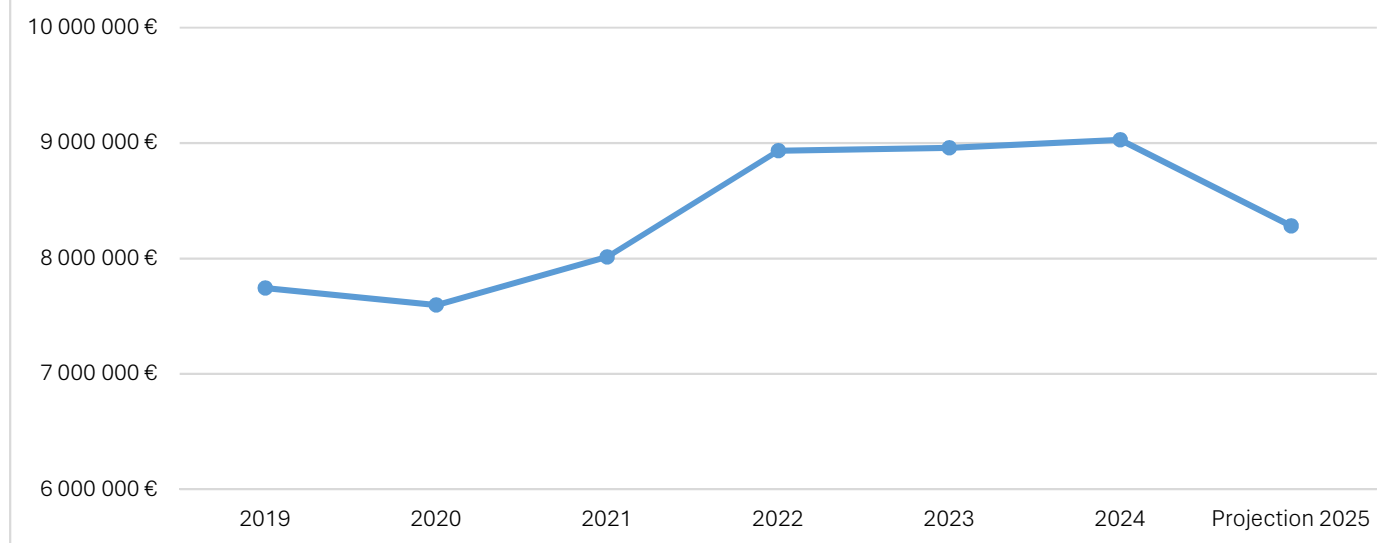
Les fluides des bâtiments affichent une baisse significative de 68 000 € entre 2024 (782 000 €) et 2025 (714 000 €), grâce au changement de contrat intervenu en juillet 2025 et à la baisse des consommations d'électricité :

- Consommation Éclairage Public 2025 : 375 MWh ; contre 394 MWh en 2024 soit une baisse de 5% malgré le rallumage de nuit
- Consommation électricité patrimoine Bâti : 973 MWh en 2025 ; contre 1 068 MWh en 2024 soit une baisse de 9%, principalement due à la poursuite du programme de relamping LED, en particulier sur les équipements scéniques de l'Etoile – Scène de Mouvaux

Au total, la consommation d'électricité diminue de 114 MWh (- 8%).

La consommation de gaz naturel est stable, à 3 300 MWh par an, malgré une rigueur hivernale en légère hausse (6%) en 2025.

Chapitre 012 - Charges de personnel

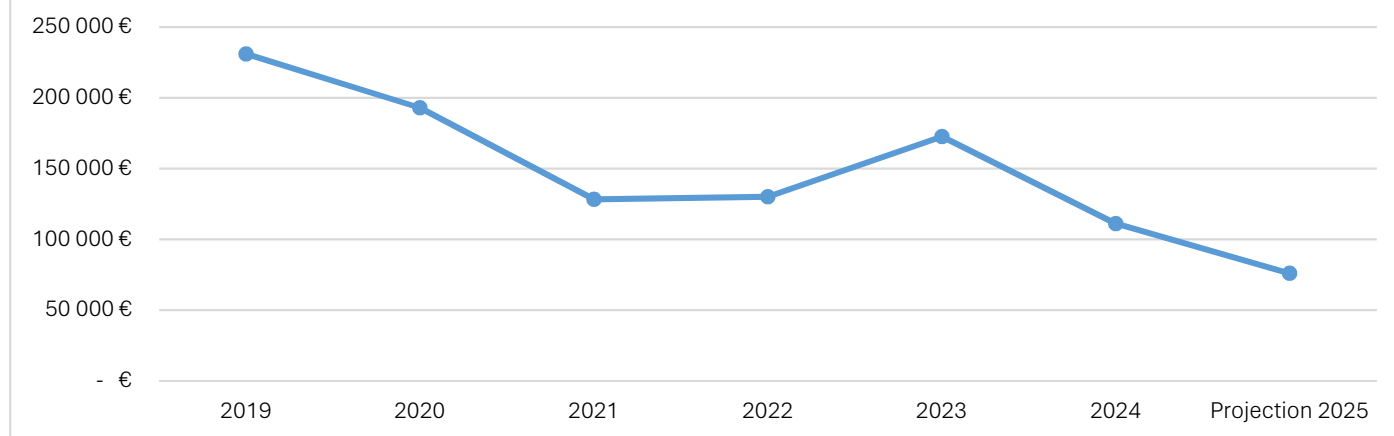


Les charges de personnel 2025 sont estimées à 8 280 750 €, en baisse de -8,3% (-750 000 €) par rapport à 2024.

La masse salariale 2025 a été impactée par :

- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur CNRACL : + 120 000 €
- Les régularisations de charges URSSAF portant sur des écarts de déclarations entre 2021 et 2024 : 84 000 €
- Le versement du bonus attractivité Petite Enfance : + 64 570 €. Il est partiellement compensé par le versement d'un soutien complémentaire de la CAF (28 260 € d'acomptes 2025 perçus, solde à percevoir en 2026)

Chapitre 66 - Charges financières



Après avoir connu une augmentation notable en 2023 due à la remontée des taux, les charges financières poursuivent leur décrue (-31,6%) en 2025. Elles sont estimées à 75 947 € pour 2025, contre 111 004 € en 2024.

Cette baisse s'explique par plusieurs éléments :

- La baisse du taux du Livret A : fixé à 3% tout au long de l'année 2024, le taux a été réduit à 2,40% au 01/02/2025, puis à 1,70% au 01/08/2025. La Ville dispose de deux emprunts Banque des Territoires indexés sur le Livret A.
- La baisse de l'encours de dette de -23% entre 2024 et 2025, permettant d'alléger significativement la charge d'intérêts.

Le **résultat de clôture de l'exercice 2025 est évalué à 2 561 626 €,** en baisse de 1 079 327 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par un meilleur taux de réalisation des dépenses d'équipement entre 2024 et 2025 (+809 000 €).

A noter par ailleurs que le résultat 2024 intégrait une « avance de trésorerie » de 300 000 € liée à la mise en place du pré-paiement des services municipaux de l'Espace Familles (encaissement en 2024 de 13 mois de recettes au lieu de 12).

Le résultat 2025 se situe à un niveau comparable au résultat 2023 (pour mémoire, 2 720 368 €).

C/ Les prévisions 2026 (/ budget 2025)

Les finances locales ont été impactées ces dernières années par les crises sanitaire, économique, immobilière et énergétique. Le contexte d'élaboration du budget reste, comme l'année dernière, incertain : instabilité gouvernementale et l'absence de Loi de Finances.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement portée par la Municipalité depuis plusieurs années et à la prudence qui conduit la démarche de construction des budgets, le plan d'investissement peut être poursuivi, en priorisant la sobriété énergétique et la transition environnementale.

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et s'articulera autour des mêmes axes principaux :

- **Intégrer la sobriété énergétique dans tous les projets** : la Municipalité priorisera les investissements à but d'économies d'énergie (rénovation thermique des bâtiments, en particulier la toiture du Complexe Sportif Coubertin, changement en LED des éclairages des bâtiments communaux, etc.),
- **Conforter l'existant**, en conservant des services publics locaux de proximité de qualité à destination des Mouvallois,
- **Être proche des Mouvallois et assurer le bien vivre ensemble** avec les Conseils de Quartier et le soutien à la vie culturelle, sportive, éducative, festive ou solidaire,
- **Entretenir notre patrimoine** en assurant le renouvellement de matériels pour garantir l'efficacité de notre réseau de vidéoprotection et **rendre notre ville propre et agréable**, en préservant nos équipements municipaux en bon état et en maintenant nos prestations de services dans les actions de propreté et d'aménagement des espaces verts,
- **Poursuivre notre politique de recherche de financement active** auprès des partenaires institutionnels.

		BP + DM 2025	BP 2026	CROISSANCE %
(1)	Recettes de gestion	16 523 883 €	16 962 597 €	2,66%
	Recettes de gestion réelles	16 503 883 €	16 942 597 €	2,66%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	2 003 475 €	2 165 175 €	8,07%
	Dont 73 + 731-Impôts et taxes	12 022 781 €	12 186 500 €	1,36%
	Dont 74-Dotations et participations	2 363 419 €	2 485 300 €	5,16%
	<i>Recettes de gestion d'ordre</i>	20 000 €	20 000 €	n.s.
(2)	Dépenses de gestion	16 291 521 €	16 343 219 €	0,32%
	Dépenses de gestion réelles	15 491 521 €	15 543 219 €	0,33%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	5 804 337 €	5 589 910 €	-3,69%
	Dont 012-Charges de personnel	8 425 000 €	8 600 000 €	2,08%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 262 184 €	1 315 809 €	4,25%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	- €	37 500 €	n.s.
	<i>Dépenses de gestion d'ordre</i>	800 000 €	800 000 €	0,00%
(3) = (1)-(2)	Excédent brut de fonctionnement	232 362 €	619 378 €	166,56%
(4)	66-Charges financières (intérêts de la dette)	120 000 €	80 000 €	-33,33%
(5) = (3)-(4)	Capacité d'autofinancement	112 362 €	539 378 €	380,04%
(6)	77-Produits exceptionnels	- €	- €	n.s.
(7)	67-Charges exceptionnelles	18 000 €	18 000 €	0,00%
(8)	78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)	- €	- €	n.s.
(9)	68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)	24 948 €	10 000 €	-59,92%
(10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9)	Financement propre des investissements	69 414 €	511 378 €	n.s.

(11)	002-Excédent antérieur reporté	3 640 953 €	2 561 626 €	-29,64%
(12) = (10)+(11)	021-Virement à la section d'investissement	3 710 367 €	3 073 004 €	-17,18%
(13)	Recettes d'investissement (reports compris)	3 635 245 €	5 912 474 €	62,64%
(14) = (12)+(13)	Autofinancement global	7 345 612 €	8 985 478 €	22,32%
(15)	Emprunts nouveaux - montant maximum	600 000 €	1 200 000 €	100,00%
(16)	Dépenses d'investissements (reports compris)	7 945 612 €	10 185 478 €	28,19%
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	900 000 €	900 000 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 920 626 €	3 413 159 €	77,71%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	4 523 367 €	5 195 004 €	14,85%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	351 620 €	327 315 €	-6,91%
(17) = (14)+(15)- (16)	Résultat de clôture	- €	- €	

- **Les recettes réelles de gestion 2026**

Les recettes de gestion 2026 (ordre non inclus) sont estimées en hausse de 2,66% par rapport au budget 2025 total (BP + DM).

- **Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** sont prévus en augmentation de 161 700 €, en raison du changement d'imputation comptable des redevances d'occupation du domaine public dues au titre des antennes relais, auparavant imputées à tort au chapitre 731, soit un transfert de 100 000 € sur le chapitre 70.
Sont également inscrites les redevances d'occupation du domaine public versées par les partenaires de la Ville pour les affichages publicitaires (17 000€).

Les recettes des services Espace Familles sont proposées à hauteur de 1 903 000 €, en augmentation de 30 000 €, pour tenir compte du réalisé 2025.

- **Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)** sont proposés en augmentation de 1,36% (+163 719 €)

Le coefficient annuel de revalorisation des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation s'établit à +0,8% (indexé sur l'inflation nov. 2024 à nov. 2025 ; contre +1,7% l'an dernier), générant un produit complémentaire de fiscalité directe locale de 75 000 € par rapport aux bases prévisionnelles 2025.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux, prévus à hauteur de 800 000 € en 2025, ont été réévalués à 1 000 000 €, puisqu'ils ont atteint 1 050 000 € cette année.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont estimées en hausse de 121 881 € (+5,16%).

Par prudence, la baisse de la DGF entre 2024 et 2025 a été reconduite (- 20 000 €).

Les subventions de la CAF sont estimées à 1 200 000 € en 2026, soit une augmentation de 163 000 € par rapport aux prévisions 2025 qui se sont avérées sous-évaluées.

- **Les dépenses réelles de gestion 2026**

Les dépenses de gestion 2026 (ordre non inclus) sont quasi stables : +033% (+ 51 698 €).

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** présentent une baisse de -214 427 € par rapport à 2025, et s'élèvent à 5 589 910 €.

Cette variation s'explique principalement par l'ajustement du budget UFCV, revu à la baisse (-223 000€) grâce à la renégociation du tarif applicable à la pause méridienne.

À noter également que le chapitre 011 prévoyait en 2025 une prestation de géoréférencement des réseaux d'éclairage public pour un coût de 75 000 €, dépense non reconduite en 2026.

Le budget des fluides a été ajusté (-20 000 € par rapport à 2025).

- Électricité éclairage public : 110 000 € en 2026, contre 120 000 € en 2025
- Électricité bâtiments : 330 000 € en 2026, contre 340 000 € en 2025
- Gaz : 360 000€ (budget 2025 reconduit)

Le budget dédié aux contrats d'assurance est augmenté de 14 000 € et passe à 68 500 € en 2026 pour intégrer l'augmentation des cotisations imposées par voie d'avenant en 2025.

L'entretien et la sécurisation des espaces verts présente une hausse de 20 000 €, avec une augmentation de 10 000 € du budget d'élagages / abattages des arbres, et une nouvelle enveloppe de 6 000 € pour le nettoyage du Mémorial.

Le budget consacré à la propreté urbaine est également en hausse (+ 30 000 €) et intègre une nouvelle ligne permettant de recourir à un prestataire pour le nettoyage de tags qui ne pourrait être réalisé par des

agents municipaux (10 000 €), ainsi qu'une augmentation du budget consacré à la viabilité hivernale compte tenu de l'épisode neigeux exceptionnel de début d'année (+ 12 500 €).

Le budget alloué à la commande repas pour la restauration scolaire est augmenté de 16 000€ (+3%) pour intégrer les révisions de prix contractuelles.

- Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont estimées à 8 600 000 €, soit +2,08% par rapport au budget 2025 (+175 000 €).

Cette prévision intègre notamment :

- La nouvelle hausse de 3 points du taux de cotisation employeur CNRACL : + 120 000 €
- Le recrutement d'un ingénieur énergie : + 40 000 €

- Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont proposées à 1 315 809 €, en augmentation de 53 625 €.

Les subventions de fonctionnement courantes aux associations et au CCAS sont maintenues à leur niveau 2025.

Une enveloppe de subvention exceptionnelle aux associations impactées par les travaux du Complexe Sportif Coubertin est provisionnée, à hauteur de 30 000 €. Les modalités d'attribution seront précisées en cours d'exercice, en fonction de la durée des travaux et de leur conséquence pour les clubs.

La contribution au fonctionnement des écoles privées est en hausse de 13 575 €, soit +3,24%. Elle est déterminée en fonction d'un forfait par élève. L'évolution des effectifs des établissements privés entraîne pour 2026 une hausse de la participation communale :

	Forfait communal 2025	Forfait communal 2026	Écart 2026/2025
Jeanne d'Arc	244 689 €	255 615 €	10 926 €
Sacré Cœur Saint Paul	123 392 €	127 439 €	4 047 €
Saint François	50 697 €	49 299 €	- 1 398 €
TOTAL	418 778 €	432 353 €	13 575 €
		Variation	3,24%

MODALITES CALCUL FORFAIT COMMUNAL	2025	2026
Forfait Mouvallois / élève	699 €	699 €
Forfait Non Mouvallois avec accord / élève	184 €	184 €
Nb Mouvallois	582	603
Nb Non Mouvallois avec accord	65	59
Total forfait à verser	418 778 €	432 353 €

Sont également reconduites les subventions alarmes anti intrusion et cannes automobiles (9 500€) et les subventions acquisition récupérateur d'eau et destruction nid de frelons (2 500 €).

Le budget des licences informatiques présente une augmentation conséquente de 14 000 € et atteint désormais 56 000 € en raison de la mise à jour des licences Microsoft Exchange désormais payante. Faute d'alternative technique viable à ce jour, les licences ont été souscrites pour un an.

- **Les charges financières 2026 (chapitre 66)**

Compte tenu de la réduction de l'encours de dette, les frais financiers sont attendus en baisse (prévision de 80 000 € en 2026).

- **Les dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions**

- **Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)** sont stables, à 18 000 €. Il s'agit d'une provision pour régularisation d'écritures comptables (annulations de titres sur exercice antérieur) inscrite tous les ans.
- **Le chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)** est prévu à hauteur 10 000 € pour anticiper un éventuel ajustement de la provision pour créances douteuses. Il comprenait également en 2025 une provision de 14 948 € pour risque de non recouvrement du remboursement du préjudice lié au vol de câbles de septembre 2023.

Compte tenu de ces prévisions, le financement propre des investissements (c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, hors reprise du résultat antérieur), s'élève à 511 378 €.

A ce financement propre des investissements s'ajoute l'excédent antérieur reporté (compte 002), d'un montant prévisionnel de 2 561 626 € pour constituer le virement à la section d'investissement (chapitre 021). **Le virement 2026 atteint 3 073 004 €.**

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement, reports compris et hors emprunt, sont estimées à 5 912 474 €.

- Le FCTVA 2026 est estimé à 300 000 €, sur la base des dépenses éligibles mandatées en 2024, et sur l'hypothèse d'un maintien du taux de prise en charge par l'État à 16,404%.
- Les cessions des biens situés au 29B rue Roosevelt et 10 rue Kléber sont inscrites pour un montant de 310 000 €, conformément à la délibération du 5 février 2025.
- Les subventions d'investissements notifiées mais pas encore versées sont intégrées aux reports pour un montant de 924 043 €, et à hauteur de 430 000 € en crédits nouveaux 2026, soit un total de 1 354 043 € de subventions à percevoir.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068, crédité de 2 816 431 € pour 2026), complété du solde positif des Restes à Réaliser 2025 (+ 596 728 €), ont vocation à couvrir le déficit d'investissement cumulé retranscrit dans les dépenses d'investissement 2026.

Enfin, sont inscrites les opérations d'ordre suivantes :

- Chapitre 041 – opérations patrimoniales (300 000 €)
- Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements : 800 000 €, prévision qui pourra être ajustée en cours d'année compte tenu des modalités d'amortissement prorata temporis en M57.)

- **Les dépenses d'investissement**

Le remboursement en capital de la dette (900 000 €) est identique aux années antérieures puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été conclu sur l'exercice.

Le déficit antérieur cumulé à financer s'élève à 3 413 159 € en 2026.

La capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunt) est estimée à 3 995 004 €.

L'opération de **rénovation complète de la toiture du Complexe Sportif Coubertin** est inscrite pour 2 435 520 € (enveloppe prévisionnelle en attente de l'attribution des marchés). Ces travaux, réalisés sur un seul exercice budgétaire, mobilisent 60% de la capacité de financement des dépenses d'équipement annuelle hors emprunt.

Au-delà de cette opération d'envergure, d'autres lignes ont été fléchées au budget 2026, toutes concourant à la **sobriété énergétique et à la transition environnementale** :

- 250 000 € d'enveloppes dédiées aux rénovations ou changement de toitures, de menuiseries extérieures ou d'installations de chauffage des bâtiments municipaux, complétées de 58 000 € correspondant à la dernière tranche de travaux de rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin achevée en janvier 2026
- 124 000 € au titre à la dernière phase de modernisation du réseau d'éclairage public (travaux lancés en 2025, dont la facturation n'a pas encore été établie par le prestataire)
- 145 000 € de travaux de construction d'un réseau d'éclairage public du Sentier des Prieux
- Accompagnement de projets en lien avec l'Agenda 2030 et pose d'arceaux vélos : 25 600 €
- Les projets de végétalisation et aménagements paysagers des espaces publics et du cimetière : 150 000 €

La **sécurisation des bâtiments municipaux** sera poursuivie, avec un budget de 175 000 € alloué au contrôle d'accès des bâtiments, renforcement du système d'alarme anti-intrusion, plan PPMS des écoles et renouvellement des systèmes de sécurité incendie.

60 000 € seront dédiés à la modernisation du parc de caméras de **vidéoprotection**.

Les dépenses d'équipement intégreront aussi **l'entretien du patrimoine existant**, avec entre autres la rénovation du ponton du Parc du Hautmont, l'achat de matériels et outillages techniques de la Régie Bâtiments, de mobilier (écoles, restaurants scolaires), des travaux de plomberie, de peinture, de rénovation des revêtements de sol, des travaux dans les églises et autres bâtiments municipaux (560 000€).

Près de 300 000 € sont prévus afin de maintenir la qualité des services publics et garantir le bon fonctionnement des services :

- Matériels informatiques, logiciels, serveurs et fibrage des bâtiments municipaux : 115 000 €
- Renouvellement du parc instrumental de l'école de musique : 12 000 €
- Matériel de manifestations, panneaux d'expositions, etc. : 42 000 €
- Investissement cimetière (colombarium, exhumations, etc.) : 25 000 €
- Matériels et équipements espaces verts : 43 000 €
- Matériels et équipements des structures Petite Enfance et Jeunesse : 20 000 €

300 000 € seront également consacrés au « **vivre ensemble** », à travers divers projets :

- Subventions aux bailleurs sociaux : 150 000 €
- Réfection de l'aire de jeux devant l'église Saint Germain : 50 000 €
- Renouvellement courant des équipements des aires de jeux : 15 000 €
- Aménagements dans le cadre du Jardin Partagé des Francs Boisés : 11 500 €

- Budgets des projets participatifs des Conseils de Quartier : 30 000 €
- Investissements dédiés à l'amélioration de la propreté urbaine : 6 000 €
- Empoisonnement des bassins du Parc du Hautmont et de la Mairie : 5 000 €

Les investissements municipaux dans le cadre de la **rénovation du collège Van der Meersch** (aménagement du parvis, d'aires de stationnement paysagères, des espaces verts et passage à un éclairage public solaire) seront finalisés en 2026. Une première tranche de 154 000 € a été payée en 2025 ; 185 000 € seront à payer en 2026.

Certains projets sont de nature à être éligibles aux enveloppes de subventions ouvertes par les partenaires institutionnels de la Ville : DETR / DSIL, Fonds Vert de l'État, Fonds de Concours Transition énergétique et Bas Carbone de la MEL, enveloppe « Projets Territoriaux Structurants » du Département, etc. Néanmoins, dans l'attente des notifications, et par souci de prudence budgétaire, ces subventions potentielles ne peuvent pas être inscrites au BP 2026.

Afin de faire face à ces investissements d'envergure, et dans l'attente des notifications de subventions complémentaires, **un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 1 200 000 € pourra être inscrit au BP 2026, portant ainsi la capacité de financement des dépenses d'équipement à 5 195 004 €.**

D/ Les engagements pluriannuels

A l'occasion du vote du Budget 2025 (BP + DMs), la Ville a pris les engagements pluriannuels suivants :

Autorisations de Programme - Budget Primitif 2025 + DM n°1 + DM n°2									
En Euros TTC	Référence AP	Libellé	Montant AP suite DM2	Réalisé 2024	CP 2025 suite DM2	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
	2024AP01	Modernisation de l'éclairage public <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	300 000,00 €	116 278,56 €	183 721,44 € 33 721,44 € 150 000,00 €				
	2024AP02	Rénovation thermique du site de la Mairie <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	850 000,00 €	30 593,72 €	68 590,82 € 18 590,82 € 50 000,00 €	50 000,00 €	700 815,46 €		
	2024AP03	Rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	648 490,40 €	23 490,40 €	625 000,00 € 60 000,00 € 15 433,64 € 44 566,36 € 565 000,00 € 565 000,00 €				
	2024AP04	Rénovation de la toiture du complexe sportif Coubertin <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	2 500 000,00 €	998,40 €	624 156,79 € 124 156,79 € 24 156,79 € 100 000,00 € 500 000,00 € 500 000,00 €	1 874 844,81 €			
	2024AP05	Aménagements Parc du Hautmont <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	130 000,00 €	- €	130 000,00 €				
	2024AP06	Contrôle d'accès des bâtiments <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	190 100,00 €	4 200,00 €	125 900,00 € 15 900,00 € 15 900,00 € 110 000,00 € 110 000,00 €	60 000,00 €			
	2024AP07	Aménagement du parvis du collège Vandermeersch <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	289 000,00 €		289 000,00 € 6 000,00 € 283 000,00 €				
	2025AP01	Rénovation de l'Ecole Saint Exupéry <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i>	5 700 000,00 €		80 000,00 € 80 000,00 €	50 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €	570 000,00 €
	TOTAL		10 607 590,40 €	175 561,08 €	2 126 369,05 €	2 034 844,81 €	2 200 815,46 €	3 500 000,00 €	570 000,00 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles
Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les Autorisations de Programme devront être ajustées lors du vote du Budget Primitif 2026. Le tableau ci-dessous est indicatif.

Référence AP	Libellé	Montant AP BP 2026 prévisionnel	Réalisé 2024	Mandaté 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2024AP01	Modernisation de l'éclairage public <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	300 000,00 €	116 278,56 €	59 858,22 €	123 863,22 € 123 863,22 €			
2024AP02	Rénovation thermique du site de la Mairie <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	850 000,00 €	30 593,72 €	9 456,00 €		809 950,28 €		
2024AP03	Rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	633 417,91 €	23 490,40 €	551 508,89 € 49 166,56 € 502 342,33 €	58 418,62 € 2 758,23 € 2 758,23 € 55 660,39 € 55 660,39 €			
2024AP04	Rénovation de la toiture du complexe sportif Coubertin <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	2 507 222,10 €	998,40 €	70 703,70 €	2 435 520,00 € 95 520,00 € 17 520,00 € 78 000,00 € 2 340 000,00 € 2 340 000,00 €			
2024AP05	Aménagements Parc du Hautmont <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	CLOTUREE		127 556,65 €	CLOTUREE			
2024AP06	Contrôle d'accès des bâtiments <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	122 036,44 €	4 200,00 €	42 041,35 € 10 188,00 € 31 853,35 €	75 795,09 € 5 712,00 € 5 712,00 € 70 083,09 € 40 083,09 € 30 000,00 €			
2024AP07	Aménagement du parvis du collège Vandermeersch <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	339 165,32 €			185 014,76 € 8 910,00 € 176 104,76 € 26 104,76 € 150 000,00 €			
2025AP01	Rénovation de l'Ecole Saint Exupéry <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	5 700 000,00 €		63 712,80 €	212 615,00 € 212 615,00 € 12 615,00 € 200 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €	423 672,20 €
TOTAL		10 451 841,77 €	175 561,08 €	1 672 538,41 €	3 091 226,69 €	2 309 950,28 €	3 500 000,00 €	423 672,20 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

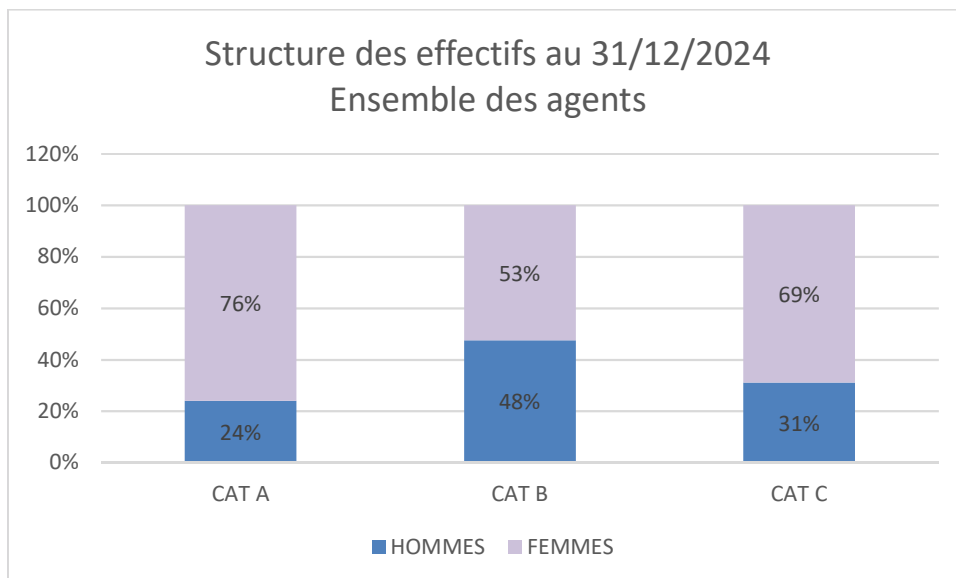
Chapitre 23 - Immobilisations en cours

E/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye

1) La structure des effectifs

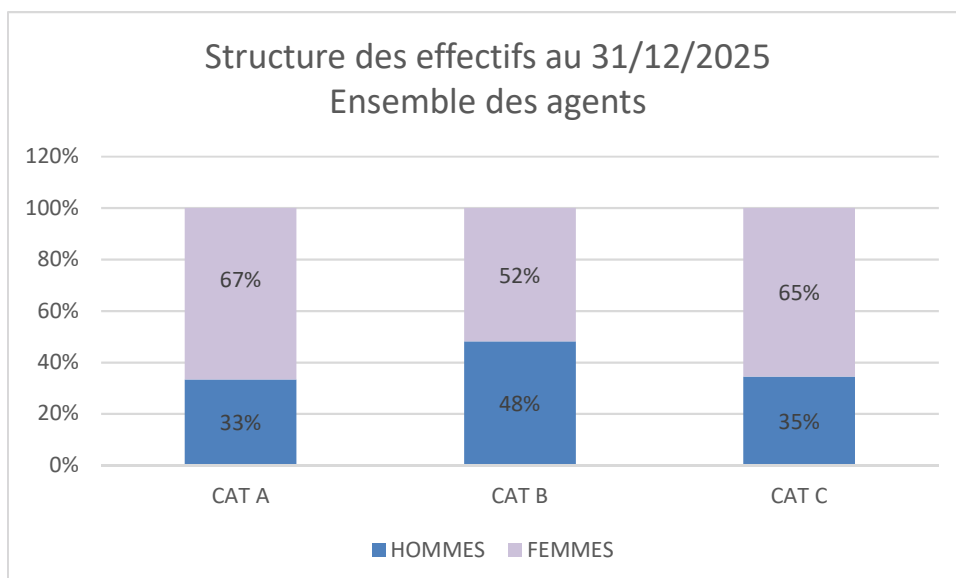
Situation au 31/12/2024

- 163 titulaires & stagiaires (-6)
- 53 non titulaires (-75)



Situation au 31/12/2025

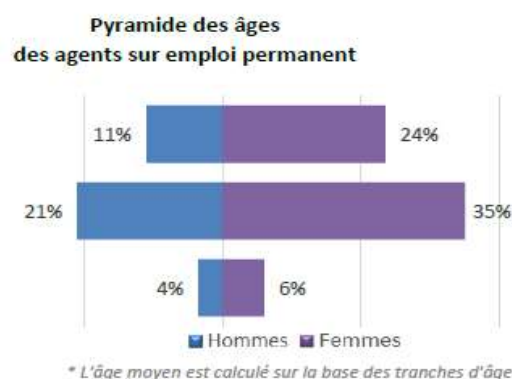
- 161 titulaires & stagiaires (-2)
- 36 non titulaires (-17)



Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,04	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,82	
Ensemble des permanents	45,03	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	40,65	de - de 30 ans



Les recrutements prévus dans les années à venir seront des remplacements de postes devenus vacants et les départs ne sont pas systématiquement remplacés. Néanmoins, un poste d'Ingénieur Junior Energie est créé en 2026 afin de piloter un marché global de performance énergétique. Ce poste s'autofinancera via les économies engendrées par une gestion raisonnée des consommations énergétiques mais également via une subvention dans le cadre du programme ACTEE qui finance et accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics. Enfin, une attention constante est portée au reclassement de personnel. Un agent a été reclassé en 2025.

2) Éléments relatifs à la paye

- Situation au 31/12/2024

8,840 millions d'euros de masse salariale : 2,437 millions d'euros de charges patronales + 6,403 millions d'euros de traitement (dont 1,265 million d'euros de charges salariales). Soit 5,145 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 314 paies par mois (-7) de janvier à septembre (dernier mois de paie incluant des animateurs péri et extra scolaires) et 225 paies par mois d'octobre à décembre. En tout, 488 personnes ont été payées au cours de l'année (+35).

- Situation au 31/12/2025

8,041 millions d'euros de masse salariale : 2,363 millions d'euros de charges patronales + 5,678 millions d'euros de traitement (dont 1,264 million d'euros de charges salariales). Soit 4,525 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 214 paies par mois (-11 comparativement à fin 2024). En tout, 273 personnes ont été payées au cours de l'année (-215 du fait de l'externalisation).

3) Éléments de rémunération

	Projection compte administratif 2025
6331 – versement de transport	86 415,34 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	21 604,03 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	87 364,00 €
64111 – rémunération principale	3 621 459,67 €
64112 – SFT et indemnité de résidence	92 329,10 €
64113 – NBI	56 523,16 €
64118 – autres indemnités	1 129 510,72 €
64131 - rémunérations	704 804,39 €
64132 - SFT et indemnité de résidence	19 299,63 €
64138 – autres indemnités	2 813,00 €
6414 – Personnel rémunéré à la vacation	11 991,78 €
6417 - rémunérations des apprentis	36 151,62 €
6451 – cotisations à l’U.R.S.S.A.F.	883 669,39 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 325 815,15 €
6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 990,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	14 136,00 €

	Projection compte administratif 2024
6331 – versement de transport	95 398,00 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	23 852,00 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	94 329,00 €
6338 – autres impôts, taxes... sur rémunérations	0,00 €
64111 – rémunération principale	3 640 242,35 €
64112 – SFT et indemnité de résidence	97 252,33 €
64113 – NBI	55 134,39 €
64118 – autres indemnités	1 102 119,48 €
64131 - rémunérations	1 437 556,34 €
64132 - SFT et indemnité de résidence	24 394,64 €
64138 – autres indemnités	0,00 €
6414 – Personnel rémunéré à la vacation	12 899,32 €
6417 - rémunérations des apprentis	25 830,15 €
6451 – cotisations à l’U.R.S.S.A.F.	920 320,00 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 252 135,28 €

6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	58 778,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	14 254,00 €

4) Les heures supplémentaires rémunérées

Concernant les heures supplémentaires, la collectivité privilégie leur récupération plutôt que le paiement. Au vu des contraintes liées aux absences dans certains services en tension, la règle de 2022 selon laquelle au maximum 50 % des heures supplémentaires effectuées par un agent au cours d'un mois peuvent être payées a été assouplie en 2023 et reconduite en 2024 et 2025 dans certains services (Police Municipale, Régie Bâtiments, Régie Animation).

Il est prévu un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%. Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%. [Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.]

5) Les avantages en nature

- **Logements concédés par nécessité absolue de service** : gratuité du logement nu

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Concierge du parc du Hautmont	Fermette du Hautmont	Allée du Parc
Concierge du complexe sportif	Complexe Sportif	35 Bis Rue Mirabeau
Concierge de l'Etoile et de l'espace Multi Sport Jean Richmond	Etoile, Scène de Mouvaux	1, place du cœur de ville
Adjoint technique	Hôtel de Ville	42, boulevard Carnot

- **Logement concédé avec un bail précaire et révocable** : l'agent doit s'acquitter de 50 % de la valeur locative réelle du logement

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint technique	Salle Bercker	574, rue de Tourcoing
Adjoint technique	Logement du Cimetière	35 Rue Mirabeau

- **Véhicule de fonction** : un véhicule Peugeot 3008 attribué au Directeur Général des Services.

6) La gestion du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité applique la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, modifiant l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale pour se conformer au temps de travail annuel légal.

Le temps de travail des agents à temps complet est de 1607 h / an.

Les agents non annualisés à temps complet travaillent 36 h / semaine et bénéficient en contrepartie de 6 jours de Récupération du Temps de Travail (RTT) / an. Les cadres effectuent 38 h de travail / semaine et bénéficient de 18 jours de RTT.

Les RTT des agents à temps partiel sont proratisées au regard de la quotité travaillée. Le temps de travail des agents à temps non complet étant inférieur au temps de travail légal, ils ne bénéficient pas de RTT.

Les agents annualisés à temps complet travaillent 1607 h / an et n'ouvrent donc pas droit aux RTT.

Les agents des pôles Ville à Vivre et Ville Éducative et les services Espace Familles et Police Municipale sont annualisés.

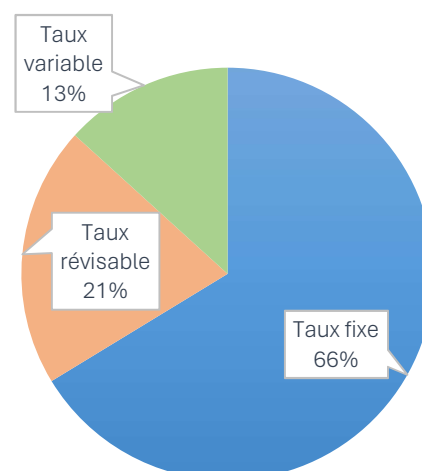
Depuis le 1^{er} janvier 2017, un logiciel de gestion automatisée du temps de travail a été mis en place, avec un principe de plages fixes / variables pour les services dont les obligations de service public le permettent.

F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de désendettement préservée

La Municipalité s'est efforcée à concilier une politique d'investissement forte et ambitieuse avec un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement préservée. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2021, la totalité des investissements a été autofinancée. En 2022, un recours limité à l'emprunt a permis de lancer les travaux de modernisation de l'Éclairage Public. Depuis, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

1) Photographie de la dette

- **6 emprunts** en cours au 01/01/2026
- Tous classifiés en **1A (charte Gissler)**
- **3 emprunts à taux fixe**
- **2 emprunts à taux révisable** indexés sur le Livret A
- **1 emprunt à taux variable** indexé sur l'Euribor 3 Mois
- une extinction de la dette au 01/09/2032



- une capacité de désendettement de 1,2 an au 31/12/2025.

- un taux moyen de 1,96% au 31/12/2025 (contre 2,48% au 31/12/2024)

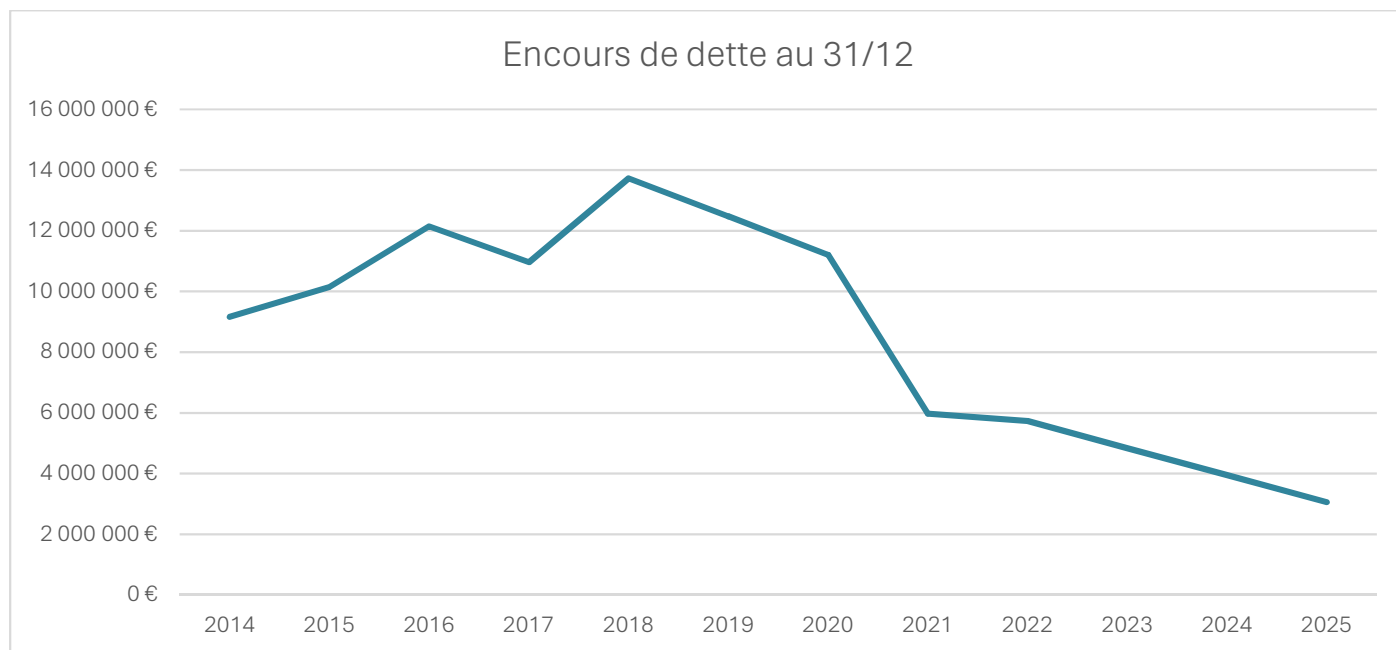
- ⇒ Dette à taux fixe : taux moyen de 1,58%
- ⇒ Dette à taux révisable : taux moyen de 2,75%
- ⇒ Dette à taux variable : taux moyen de 2,63%

2) L'encours de la dette

A Mouvaux, l'encours de la dette au 31/12/2025 était de 228 € par habitant, soit un total de 3 055 000,26 €, en diminution de -23% par rapport à 2024.

A titre de comparaison, l'encours de dette moyen des villes de la même strate se situait à 891€ par habitant en 2024 (*donnée Finance Active*).

La Ville s'est désendettée de 890 952 € en 2025.



3) La capacité de désendettement

- était au 31/12/2018 de 6,4 ans
- était au 31/12/2020 de 4,6 ans
- était au 31/12/2022 de 5 ans
- était au 31/12/2024 de 1,5 an
- est au 31/12/2025 de 1,2 an.

La capacité de désendettement est stabilisée à moins de 2 années, et connaît même encore une amélioration du fait du désendettement de la Ville depuis 2018. Elle est bien en-deçà des seuils d'alerte (fixés à 12 ans), préservant ainsi une capacité d'emprunt pour la Ville.

III. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2022 A 2032

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les principaux agrégats financiers. Le détail des écritures peut être consulté dans les comptes administratifs.

Les éléments relatifs à l'exercice 2025 sont encore à ce stade prévisionnels et sont susceptibles de modification.

La présente prospective est construite sur les hypothèses suivantes, à partir de 2027 :

- Hors opérations d'ordre (chapitres 040, 041 et 042)
- Hors Restes à Réaliser (RAR) (à partir de 2026)
- En dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général (chapitre 011) : + 1,5% par an
 - Charges de personnel (chapitre 012) : +2% par an
 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : +1% par an (hors subventions exceptionnelles)
 - Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et atténuations de produits (chapitre 014) : stable
- En recettes de fonctionnement :
 - Subventions et participations (chapitre 74) : stable
 - Fiscalité (TH et TF) : + 1% par an
 - Produits des services, domaines et vente (chapitre 70) : +1% par an.
 - Autres recettes d'exploitation (chapitre 75) : +1% par an.
 - Atténuations de charge (chapitre 013) : stable
- En investissement :
 - Les subventions d'équipement et fonds de concours : hypothèse de 400 000 € par an
 - FCTVA : à partir de 2028, hypothèse de 200 000 € par an, à ajuster en fonction du réalisé dépenses d'équipement N-2

À noter que la reprise du résultat antérieur permet, selon l'historique des derniers exercices, de réinjecter 1,7M€ à 2,9M€ au budget suivant, ce qui ne peut être intégré à la présente prospective puisqu'elle dépend du taux de réalisation de chaque exercice.

NB : le fonds de roulement en fin d'exercice correspond au cumul des excédents et déficits des exercices antérieurs et de l'exercice en cours

Fonds de roulement début N = Déficit d'investissement (001) + Excédent de fonctionnement reporté (002) + Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Pour une facilité de lecture, considérant que la prospective est fondée hors RAR à partir de 2026, les RAR 2025 ont été intégrés au CA 2025 dans le calcul du fonds de roulement.

Analyse des comptes M14/M57 en Euros	Rétrospective					Prospective						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Impôts et taxes (sauf 731)	898 933	892 603	894 103	875 059	880 000	880 000	880 000	880 000	880 000	880 000	875 000	
Fiscalité locale (731)	10 216 059	10 624 702	11 235 619	11 404 325	11 306 500	11 409 171	11 510 091	11 612 021	11 714 970	11 818 948	11 923 966	
Dotations et participations (74)	2 320 115	2 687 403	2 410 078	2 680 374	2 485 300	2 488 050	2 490 828	2 493 633	2 496 466	2 499 328	2 502 218	
Autres recettes d'exploitation	2 025 969	2 205 759	2 475 248	2 281 804	2 270 797	2 293 405	2 316 239	2 339 301	2 362 594	2 386 120	2 409 882	
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 461 076	16 410 468	17 015 048	17 241 562	16 942 597	17 070 626	17 197 158	17 324 955	17 454 030	17 584 396	17 711 066	
Charges à caractère général (chap 011)	3 729 078	3 121 795	3 875 534	5 168 439	5 589 910	5 673 759	5 758 865	5 845 248	5 932 927	6 021 921	6 112 249	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 932 824	8 960 309	9 028 879	8 280 750	8 600 000	8 772 000	8 947 440	9 126 389	9 308 917	9 495 095	9 684 997	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 315 301	1 163 839	1 183 555	1 181 891	1 315 809	1 285 809	1 298 667	1 311 654	1 324 770	1 338 018	1 351 398	
Charges financières (chap 66)	129 993	172 611	111 004	75 947	80 000	70 301	57 477	50 461	43 445	38 205	34 655	
Autres dépenses de fonctionnement	184 065	249 315	98 482	17 432	65 500	65 500	65 500	65 500	65 500	65 500	65 500	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 291 261	13 667 869	14 297 454	14 724 459	15 651 219	15 867 369	16 127 949	16 399 252	16 675 558	16 958 739	17 248 800	
Epargne de gestion	1 287 888	2 899 026	2 832 708	2 596 860	1 341 634	1 275 316	1 127 485	976 774	822 530	664 123	497 042	
Intérêts de la dette (art 66111)	125 173	171 557	117 537	79 757	50 257	72 059	58 276	51 071	44 058	38 466	34 776	
Epargne brute	1 162 715	2 727 469	2 715 170	2 517 103	1 291 378	1 203 257	1 069 209	925 703	778 472	625 657	462 266	
Remboursement capital de la dette (chap 16)	845 952	890 952	890 952	890 952	890 952	808 386	501 537	453 075	421 332	162 265	95 397	
Taux d'épargne brute (en %)	7,5%	16,6%	16,0%	14,6%	7,6%	7,0%	6,2%	5,3%	4,5%	3,6%	2,6%	
Epargne nette	316 762	1 836 516	1 824 218	1 626 151	400 425	394 872	567 672	472 629	357 139	463 393	366 868	
FCTVA (art 10222)	126 605	463 840	402 002	286 105	300 000	420 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	
Subventions (chap 13)	257 379	508 300	431 678	1 062 514	430 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	
Emprunts	600 000	0	0	0	1 200 000	0	0	0	0	0	0	
Autres recettes (cessions, divers)	113 072	6 910	1 579	19 026	312 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Total des recettes réelles d'investissement	1 097 056	979 050	835 259	1 367 645	2 242 000	825 000	605 000	605 000	605 000	605 000	605 000	
Sous-total dépenses d'équipement	2 853 733	2 105 145	2 195 509	3 331 820	5 195 004	1 219 871	1 172 671	1 077 629	962 140	1 068 392	971 868	
Remboursement capital de la dette (chap 16)	845 952	890 952	890 952	890 952	900 000	808 386	501 537	453 075	421 332	162 265	95 397	
Total des dépenses réelles d'investissement	3 773 579	2 996 097	3 086 462	4 222 772	6 095 003	2 028 257	1 674 208	1 530 704	1 383 472	1 230 657	1 067 265	
Fonds de roulement												
Fonds de roulement en début d'exercice	3 214 419	1 707 707	2 433 259	2 899 650	2 561 626	0	0	0	0	0	0	
Résultat de l'exercice	-1 506 708	725 552	466 391	- 338 024	-2 561 626	0	0	0	0	0	0	
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 707 711	2 433 259	2 899 650	2 561 626	- 0	0	0	0	0	0	0	
Encours de la dette												
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	5 973 809	5 727 857	4 836 905	3 945 953	3 055 000	3 364 048	2 555 662	2 054 125	1 601 050	1 179 717	1 017 453	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	5 727 857	4 836 905	3 945 953	3 055 000	3 364 048	2 555 662	2 054 125	1 601 050	1 179 717	1 017 453	922 055	
Ratio de désendettement (en années)	4,9	1,8	1,5	1,2	2,6	2,1	1,9	1,7	1,5	1,6	2,0	